

Stop aux OGM : Une 1ere belle victoire! À‰phÃ©mÃ“re...

Soumis par Sophie
Dernière mise à jour: 24-05-2008

Le 22 mai 2008

L'Assemblée a adopté définitivement la loi sur les OGM. Après l'Assemblée nationale, mardi, le Sénat a entériné le projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés. Une simple formalité. 143 voix contre 42. Le texte mis au point, le 14 mai, par une commission mixte paritaire Assemblée-Sénat a été adopté, hier, au palais du Luxembourg. Les groupes UMP et Nouveau Centre, à l'exception de quelques-uns de leurs membres, ont voté pour. Le groupe communiste, ainsi que les radicaux, les Verts et les radicaux de gauche, ont voté contre. En revanche, les sénateurs socialistes n'ont pas participé au scrutin, afin de ne pas cautionner cette mascarade de débat. À l'ouverture des travaux, une soixantaine de militants anti-OGM ont manifesté à proximité du palais du Luxembourg. Les principales dispositions de la loi - La liberté de produire et de consommer « avec ou sans » organismes génétiquement modifiés instituée. Le texte transcrit, en réalité, une directive européenne de 2001 permettant la coexistence des cultures. Il inclut des conclusions du Grenelle de l'environnement et propose de mieux encadrer les cultures OGM. Le texte fixe des règles pour les diverses variétés susceptibles d'être utilisées, mais ne définit pas le « sans OGM ». - La transparence de toute parcelle d'OGM devra, désormais, être rendue publique. Un registre national des localisations des parcelles sera établi. - Un haut conseil des biotechnologies sera chargé de l'expertise. Il comprendra des scientifiques et des représentants de la société civile. - Le « délit de fauchage » prévoit une peine de deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. La peine est portée à trois ans de prison et l'amende à 150 000 €, quand il s'agit d'une parcelle consacrée à la recherche. - L'indemnisation des cultures « contaminées » par des OGM est prévue par le loi. Ce sont les cultivateurs d'OGM qui en assumeront eux-mêmes la charge, s'ils ont « contaminé » la parcelle voisine d'un exploitant non-OGM.

Communiqué de presseLe 13 mai 2008

Continuons
la Mobilisation

Loi OGM : l'action citoyenne a payé

En dernière lecture, de la dernière chance ! Ce mardi 13 mai, le projet de loi OGM à l'Assemblée Nationale a été rejeté. C'est une belle victoire !

CoLLeCT-iF, se félicite du rejet de la loi OGM à l'Assemblée nationale. La mobilisation d'aujourd'hui, en régie préfecture et à Paris devant le Palais-Bourbon, n'aura pas été vain : En deuxième lecture, les députés ont choisi de suivre la demande des citoyens pour que l'on respecte le droit à produire et à consommer sans OGM.

Alors que 80 % de la population refuse les OGM, les parlementaires devront se prononcer sur un nouveau projet de loi. Sera-t-il soumis au Parlement ? Après le Grenelle de l'environnement et le vote d'aujourd'hui, le passage en force va être comme un défi de démocratie. Le principe de précaution sera-t-il enfin appliqué ?

Les rédacteurs d'un nouveau projet de loi ne pourront faire fi du rejet d'aujourd'hui, et devront sans inspirer des lois autrichienne ou wallonne qui protègent réglementairement les filières sans OGM, dont l'agriculture biologique.

Mais il est aussi temps de faire évoluer la réglementation européenne en la matière, là encore pour répondre aux aspirations des citoyens de l'UE. Bientôt la présidence française de l'Union Européenne et il faudra faire face à la responsabilité.

Le vote du 13 mai, restera-t-il dans l'histoire comme un sursaut parlementaire, amorce d'une mutation attendue ?

Notre devoir est de poursuivre ce combat dans l'intérêt de tous, de mobiliser l'opinion et de faire réagir nos élus.

« Lorsqu'une cause est juste, récupérée et partagée elle devient enfin universelle »

Mobilisez-vous ! pour un Pique-nique urbain National <http://www.stopauxogm.fr/> Le mardi 13 mai à 13h00 Devant la préfecture de Marseille

Nos élus ont le devoir de préserver l'environnement et notre santé.

OGM : dernière mobilisation avant contamination générale ?

Dernière lecture, dernière chance ! Mardi 13 mai, pour l'examen du projet de loi OGM à l'Assemblée Nationale. Cet acte de pique-niquer est l'expression de notre refus commun de nous laisser imposer les OGM dans nos assiettes, nos AOC et nos terroirs. L'Alliance pour la planète, le WWF, le rseau %coforum, CoLLecT-IF, Greenpeace, la Fondation Nicolas Hulot et bien d'autres ONG, refusent de devenir les cobayes de la plus grande expérience de manipulation générale en plein air de l'histoire. Alors que 80 % de la population refuse les OGM, les parlementaires sont apprêtent à voter définitivement une loi qui organise la dissolution des OGM, au moins pris du principe de précaution, de l'autonomie des paysans, de la biodiversité et de la sécurité sanitaire. Sans retour en arrière possible. Pourtant, même à l'UMP, les consciences se multiplient. A tel point que l'Assemblée a cart de voix lors du dernier vote à l'Assemblée nationale. Cela tait que de 11 du 13 mai restera-t-il dans l'histoire comme un coup d'Etat contre les citoyens ou un sursaut parlementaire ? Les lobbies semenciers auront-ils bien fait leur travail ?

Et notre devoir est de mobiliser l'opinion et de faire réagir nos élus.

>Contact Marseille : QUINTALET Jean-Claude 06 84 19 19 51 jeanquintalet@aol.com